ADRESSE
DU
DÉPARTEMENT DE L'AUBE
A
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Dans la Séance du 28 Juin 1790.

MESSIEURS,

LE Département de l'Aube vient d'être formé, & l'a été ſans trouble, avec la tranquillité, la réunion des eſprits qui conviennent à des François, à des Frères; mais avant de ſe ſéparer, les Electeurs & les Membres élus regardent comme un devoir impérieux de verſer dans le ſein des Pères de la Patrie, les ſentimens dont ils ont toujours été pénétrés. Nous avons reçu avec l'enthouſiaſme du plus pur patriotiſme, cette Conſ-

titution ſacrée qui rend à la Nation ſa ſouveraineté, & à l'Homme ſa dignité & ſes droits.

Nous adhérons avec la reconnoiſſance la plus vive, aux Loix ſages que vous avez faites pour le bonheur des François. Parmi ces Loix bienfaiſantes, il faut placer au premier rang celles qui ont ordonné une nouvelle diviſion du Royaume, & la formation des Aſſemblées de Département. L'adminiſtration intérieure ne ſera plus confiée qu'à des hommes choiſis par une élection libre. Ainſi, nous ne verrons plus ces Satrapes inſolens gouverner nos Provinces déſolées; & les travaux pénibles des reſpectables Habitans des Campagnes, n'alimenteront plus le luxe & les plaiſirs de ces Tyrans ſubalternes.

Meſſieurs, en applaudiſſant au Décret rendu le treize Avril dernier, relativement à notre ſainte Religion, nous déſapprouvons formellement la proteſtation inſidieuſe faite contre ce Décret. Nous ſommes inviolablement attachés à la Religion de nos pères; mai nous ne confondrons jamais le reſpect dû à la Divinité, avec l'intérêt de ſes Miniſtres.

Nous partageons ces ſentimens avec tous les François, & nos faiſons vœu de les défendre juſqu'à notre dernier ſoupir.



RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Meſſieurs,

Ceſt une grande ſatisfaction pour l'Aſſemblé Nationale, de voir couronner ſes travaux par les ſuffrages & l'approbation des François.

L'eſprit public, l'amour de la liberté, le reſpect de la Loi, ces ſentimens ſublimes, profondément gravés dans tous les cœurs, pouvoient ſeuls donner à l'Aſſemblé Nationale la force qui lui a été néceſſaire ; ſeuls encore il peuvent étayer ſon ouvrage.

Les nouvelles & bienfaiſantes Adminiſtrations choiſies par le Peuple, placées près du Peuple, lui feront ſentir chaque jour les bienfaits de la Conſtitution Françoiſe.

Meſſieurs, le patriotiſme exprimé dans votre Adreſſe ne laiſſe point de doutes à l'Aſſemblée Nationale ſur votre zèle et vos ſuccès.

Vous rempliſſez une belle & touchante miſſion, celle de porter le bonheur juſques ſous l'humble toit du ſimple Habitant des Campagnes.

L'Aſſemblée vous permet d'aſſiſter à ſa Séance.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.